

AVIS DE DOUANE POUR LES PASSAGERS ARRIVANT A MAURICE



COULOIR VERT

Les passagers peuvent emprunter le couloir vert s'ils ne dépassent pas les allocations suivantes:

- 1. Tout passager âgé de 12 ans ou plus voyageant avec un passeport mauricien arrivant de vols internationaux**
Articles à usage personnel* d'une valeur n'excédant pas Rs 30,000 excluant les marchandises à caractère commercial.
- 2. Tout autre passager arrivant de vols internationaux**
Articles à usage personnel* d'une valeur n'excédant pas Rs 15,000 à l'exception des marchandises à caractère commercial.
- 3. Tout passager âgé de 12 ans ou plus arrivant de l'île Rodrigues**
Articles à usage personnel* d'une valeur n'excédant pas Rs 20,000 excluant les marchandises à caractère commercial.
- 4. Tout passager âgé moins de 12 ans arrivant de l'île Rodrigues**
Articles à usage personnel* d'une valeur n'excédant pas Rs 10,000 excluant les marchandises à caractère commercial.
- 5. Les passagers âgés de 18 ans ou plus bénéficient également d'une exemption de droits de douane, de droits d'accise et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et peuvent opter pour UNE des formules énumérées ci-dessous applicable jusqu'au 31 décembre 2023:**

Formules	Tabac (y compris les cigars et les cigarettes) ne dépassant pas	Spiritueux ne dépassant pas	Vin ou Bière ne dépassant pas:
A	250 grammes	2 Litres	6 Litres
B	250 grammes	5 Litres	NIL
C	250 grammes	NIL	10 Litres

- Pour les passagers arrivant de ou partant pour l'île Rodrigues, la taxe sur la valeur ajoutée doit être payée sur tous les articles mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- Les droits de douane, droits d'accise et taxes sur la valeur ajoutée doivent être payés sur toute quantité achetée dans une boutique hors taxes à Maurice ou importée en excès des quantités mentionnées ci-dessus, respectivement.
- En sus des droits de douane, droits d'accise et taxes à payer, un certificat du National Agricultural Products Regulatory Office (NAPRO) est exigé pour l'importation de cigarettes dépassant 400 bâtonnets et 450 grammes de tabac (y compris l'allocation personnelle).

EN CAS DE DOUTE, EMPRUNTEZ LE COULOIR ROUGE

Les passagers doivent emprunter le couloir rouge s'ils ont:

- Dépassé la limite de leurs allocations personnelles;
- Des marchandises à caractère commercial;
- Des produits contrôlés;
- Des produits prohibés incluant les 'Selected Prohibited Goods';
- Des devises ou instruments négociables, chèques, chèques de voyages entre autres, ou des pierres précieuses et métaux précieux y compris l'or, le diamant ou objets de valeur qui comprennent aussi les œuvres d'art d'un montant de plus de 500,000 roupies mauriciennes.

ATTENTION: Le trafic de stupéfiants est interdit et la loi prévoit des pénalités ainsi qu'une peine d'emprisonnement sévère.

Note: *Articles à usage personnel sont les bagages accompagnés du passager mais excluent les armes et les munitions, le tabac sous toutes ses formes, les vins et spiritueux et les marchandises à caractère commercial.

Mauritius Revenue Authority (Customs Dept.)

Custom House, Mer Rouge, Port-Louis, Maurice



T: +230 202 0500 • F: +230 216 5946 • E: customs@mra.mu • W: www.mra.mu